

## Dictée

L'entretien et la surveillance des voies sont assurés sous la direction des chefs de section et des chefs de District par les poseurs des équipes d'entretien. Les poseurs sont chargés d'une manière générale d'exécuter sans les travaux d'entretien et de réparation des voies et de leur dépendance. Ils peuvent être employés aussi aux travaux de pose, de modification de voies de balastage de terrassements, de pose de signaux ainsi que de leur transmission et de leur appareil de manœuvre.

## Calcul

8446	6846	29846	5440/24
6437	2484	35	064 226
2910	<u>4362</u>	<u>149230</u>	760
<u>17793</u>		89538	16
		<u>1044670</u>	

Pardher Abel

Cours le 9 Octobre 1926.